

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DE DEFENSE CONTRE LAMER
DE JULLOUVILLE CENTRE
MAIRIE
PLACE RENE- JOLY
50610 JULLOUVILLE

2018

SEANCE DU 17 AOÛT 2018

En application des statuts, le syndicat s'est réuni ce jour, à 19 heures 30, à la mairie, salle du conseil, Pour procéder à l'élection du bureau sous la présidence de Mme Romain, doyen d'âge.

PRESENTS : Mrs MASUREL, LESGUILLIER, MASSON, CHERON, de LA MONNERAYE, Mme RAMAIN

Assistaient également à la réunion :
Mme HOMO, M. OZANNE , syndics suppléants

Le bureau est reconduit à l'unanimité

Composition du bureau

Président : Bernard MASUREL
Vice-Président : Daniel LESGUILLIER
Secrétaire : Yvette RAMAIN

La séance est levée à 19 heures 45

Le Président
Bernard MASUREL

La Secrétaire
Yvette RAMAIN



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE
CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE-CENTRE

Mairie
Place René-Joly – 50610 Jullouville

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DES PROPRIETAIRES 2018

SEANCE DU 17 AOÛT

Sur convocation en date du 28 juin, les propriétaires se sont réunis ce jour, à la mairie de Jullouville, salle du Conseil, pour examiner l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport moral 2017

Rapport financier 2017

Avenir de la digue vu par l'architecte

Information sur l'évolution administrative de GEMAPI

Renouvellement du tiers sortant

Redevance 2019

Questions diverses

A la convocation était joint le compte administratif 2017

Le Président ouvre la séance à 18 heures 10, propose d'assurer la présidence de l'assemblée et de confier le secrétariat à Madame Romain ; il demande que soient désignés deux scrutateurs. Mme Florence GRANDET et M. Bruno HINARD se proposent et sont agréés par l'assemblée

Après vérification des émargements, il est constaté que quatre-vingt-douze propriétaires sont présents ou représentés.

Le Président remercie les propriétaires présents et regrette que, comme tous les ans, de nombreux pouvoirs n'aient pu être pris en compte : les pouvoirs en blanc ne sont pas utilisables même si on peut considérer qu'ils témoignent de la confiance que leurs signataires font au syndicat. Par ailleurs chaque propriétaire

ne peut détenir que 3 pouvoirs, cette règle est valable pour tous y compris les syndicats et le Président lui-même.

Le Président remercie de leur présence M. SEVIN, Président de la communauté de communes G.T.M. et M. BRIERE, Maire de Jullouville.

RAPPORT MORAL

Le Président donne lecture du rapport moral pour l'année 2017 et évoque également les effets des tempêtes de l'hiver 2018 (voir annexe 1)
Après avoir répondu à quelques questions, il soumet le rapport au vote

Première résolution :

Après avoir entendu le rapport moral, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Le Président donne la parole à M. CHERON pour la présentation du rapport financier de l'exercice 2017 (voir annexe 2)

Deuxième résolution :

Après avoir entendu la présentation du rapport financier, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité

AVENIR DE LA DIGUE VU PAR L'ARCHITECTE

S'appuyant sur l'audit technique de l'état de la digue effectué en 2007, à la demande du syndicat de l'époque, par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Lille et en fonction de ses observations de cet hiver, M. MASSON présente une évaluation de la situation actuelle (voir annexe 3)
La conclusion du rapport d'expertise de 2007 est consultable sur le site

Le président remercie M. MASSON de ces explications et donne la parole à M. HINARD qui a souhaité, par courrier en date du 03 07 2018, poser quelques questions lors de la réunion des propriétaires :

- utilisation de ciment résiné- M. MASSON a répondu à cette question dans le rapport technique qu'il a présenté.

- digue de protection de Jullouville-sud- Le Président considère que la question du choix de l'endiguement n'est pas de notre compétence. M. BRIERE précise qu'aucune décision n'a été prise sur ce sujet.

- travaux sur la digue- le rapport financier répond à cette question.

- cabines- cette question a donné lieu à de nombreuses négociations en conclusion desquelles les cabines sont sur le territoire de la commune.

Le Président demande à M. HINARD si ces réponses lui agréent. Celui-ci répond par l'affirmative

EVOLUTION ADMINISTRATIVE DE GEMAPI

M. SEVIN, Président de la Communauté de communes de GRANVILLE-TERRE-ET-MER expose la situation actuelle : sur le plan législatif, la communauté de communes a récupéré, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) qui était attribuée jusqu'alors à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) Un responsable a été recruté et une première réunion entre toutes les ASA s'est tenue. Une étude de l'endiguement de l'ensemble de la côte va être lancée à l'automne.

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Bernard MASUREL, Henry de LA MONNERAYE, syndics titulaires et Patrick OZANNE, syndic suppléant, demandent le renouvellement de leur mandat Il a été fait appel à candidature. Cet appel est renouvelé. Aucun candidat ne se manifestant, ils sont élus à l'unanimité

REDEVANCE 2019

Le Président propose de maintenir la redevance à 20€ pour l'année 2019 Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'est posée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 30

Le Président
Bernard MASUREL



La secrétaire
Yvette RAMAIN



Scrutateurs Florence GRANDET



Bruno HINARD



17 août 2018

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE**CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE****Rapport Moral**

Monsieur le Maire, Monsieur le président de GTM, Mesdames et Messieurs,

Merci de votre présence. Comme d'habitude, nous n'avons pas eu le quorum en juillet, l'AG se tient donc aujourd'hui. Vous avez pu constater que le niveau du sable est très bas cette année, sans doute au plus bas depuis la construction de la digue. Après la tempête du 3 janvier, nous avons vu apparaître les pieux de butée horizontale de l'ouvrage. Ceci est dû à des phénomènes météo particuliers : 3 ou 4 tempêtes successives en grande marée cet hiver. A cela, s'est ajoutée une saison particulièrement pluvieuse cet hiver et au début du printemps qui a fait que le vent d'ouest n'a pu jouer son rôle de ramener le sable vers la digue.

La tanguie, habituellement cachée sous le sable, est apparue au nord de la digue. Cette tanguie a l'avantage d'être plus solide que le sable, mais elle a provoqué une évacuation du sable le long de la digue et un désensablement des pieux. De même, des creux se sont formés au pied des escaliers, si bien que la mairie avait interdit l'accès à la plage par les escaliers situés au nord du casino. Les assauts de la mer ont provoqué aussi des creux au niveau de la plate-forme des cabines, par une évacuation du sable par les joints de notre ouvrage.

A notre demande, la mairie est intervenue rapidement et efficacement en janvier pour combler, avec de la tanguie, la rigole qui s'était formée le long de la digue et mettre en place des géotextiles en haut de certains joints de la digue. Depuis le mois de février, nous avons constaté un réensablement jusqu'aux premières marches des escaliers et un recouvrement de la tanguie par le sable, mais la dernière marée de 109 a recréé une rigole en bas de la digue du côté nord et la tendance générale à long terme est un désensablement de la partie nord de la digue. Le plus grand risque serait un affouillement sous notre ouvrage. Il faut donc rester très vigilant pour les prochains hivers. Le réchauffement climatique et la montée du niveau de la mer risquent de dégrader la situation dans les prochaines années.

L'année dernière, nous avons remplacé les rampes de nos escaliers par des rampes en inox. Cette année, comme la digue est bien dégagée, l'entreprise Drillet a pu effectuer son travail de maintenance annuel de manière satisfaisante.

Compte tenu de la hauteur de la digue, la mairie a installé de nouveaux escaliers amovibles en bas d'un escalier descendant de la promenade qui n'avait pas de correspondant en bas de notre ouvrage et en bas de la descente en face de la villa « les saintes Marie ».

La mairie a également dégagé la plate-forme du sable qui s'était accumulé ces dernières années, de manière à faciliter l'accès aux cabines. Mais la plate-forme n'est pas une voie de circulation et il convient d'être prudent, en particulier pour les enfants qui risquent de chuter en bas de la digue.

Sur le plan législatif, la communauté de communes GTM a récupéré au 1^{er} janvier 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) qui était attribuée jusque maintenant à la DDTM et elle a recruté un responsable de ce domaine : Mr Bulot. Nous reparlerons de GEMAPI par la suite.

En ce qui concerne nos voisins des résidences de la mer et de la plage, à cheval sur Jullouville et Carolles, le préfet a donné son accord pour la création d'une nouvelle ASA. Le syndicat n'est pas encore constitué, mais devrait l'être ces jours-ci.

Nous avons décidé l'année dernière de donner le nom de Paul Ricour (premier président de notre ASA et créateur de l'ouvrage) à notre digue. Des plaques « Digue Paul Ricour » ont été posées en 4 endroits, de chaque coté du casino et aux deux extrémités de notre digue. Nous avons acheté les plaques et elles ont été posées par la mairie, bon exemple de coopération entre la mairie et nous.

Bernard Masurel

Bonjour mesdames et Messieurs,

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est devenue un Etablissement Public.

Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé nous n'avons pas de trésorier, l'appel et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le trésor public.

Conséquence : nos budgets et compte administratif doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité et celui-ci doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Pour le budget et le compte administratif ceux – ci doivent être présentés en 2 sections distinctes.

Section de fonctionnement pour les dépenses courantes.

Section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2017 nous avons 18660 € de recette par l'appel de la redevance de 20 € pour chaque propriété située dans le périmètre syndical et 2€ supplémentaires payés par un propriétaire soit 18662€.

En dépenses nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail avec les convocations pour 22764 €. Il est à noter que cette année nous avons eu 15762€ d'entretien d'ouvrage suite au changement des rampes d'escaliers en acier par des neuves en inox.

A la clôture de l'exercice 2016 le résultat était de 168 058 ,06 €

Le déficit de fonctionnement 2017 est de 4 102,03 €

En 2017 il n'y a eu ni dépenses ni recettes d'investissement. 0,00€

D'où un excédent global de clôture 2017 de 163 956,03 €

Ce résultat nous permet d'envisager l'avenir (sauf catastrophe naturelle) avec sérénité et de financer entre autres en 2018 l'entretien courant.

Pierre CHERON

Le dernier rapport technique datant de 2007 faisait état d'une structure « satisfaisante d'un point de vue stabilité et mécanique ».

Les points vulnérables de notre perré dans ce rapport concernaient essentiellement la partie supérieure de l'ouvrage, coque mince raidie sans fondation profonde et appuyée simplement sur le sol.

Une faible butée et une absence de chaînage entre panneaux présentent en effet des risques sur la structure même en cas de forte érosion ou de formation de souilles.

Les craintes concernant le déferlement sur le haut du perré et l'instabilité du talus supérieur sont toujours d'actualité, en revanche nous n'avons pas constaté à ce jour de pianotage entre panneaux qui, à défaut d'être chaînés sont probablement clavetés de telle sorte qu'aucun désaffleure sensible n'est apparu entre chacun des modules de 18 ml environ.

La souplesse de la conception de l'ouvrage nécessite une vigilance sur le renouvellement en sable du talus supérieur. Des souilles se sont formées cet hiver au droit de certains joints entre panneaux ; ce qui a nécessité l'intervention des services techniques de la mairie pour pose d'un géotextile et apport de sable. La suppression des dallages de couverture et de certaines cabines et la maîtrise du drainage a permis de différer l'intervention lourde prévue dans le rapport 2007 comprenant création d'une longrine en tête de voile, tranchée drainante et membrane filtrante.

Le même rapport plaçait en seconde urgence le traitement de surface du béton exposé à un sablage intense lors des tempêtes. Sa surface beaucoup plus importante depuis le désensablement est en effet de plus en plus érodée et rugueuse et présente des microfissures et fers apparents oxydés que nous traitons chaque année par des résines traditionnelles. Ces résines comme le béton lui-même ne sont pas étanches. La réalisation d'un cuvelage de la face exposée du voile par des produits d'étanchéité durables comme ceux utilisées dans les cuves béton d'essai des éoliennes a été étudié et chiffré.

Cependant cette solution très couteuse ne traiterai qu'une face du voile et risque en bloquant la microporosité d'empêcher celui-ci de « respirer ».

La projection préconisée en 2007 d'un micro béton de 5 cm en « revêtement d'usure » paraît plus sage en protection préventive.

Le désensablement a dégagé une surface de voile exposée beaucoup plus importante mais également côté nord les têtes de pieux en bois reprenant les efforts horizontaux en pied de voile. Ce risque d'affouillement n'avait pas été évoqué en 2007, la digue étant beaucoup plus ensablée qu'aujourd'hui. Mais il est primordial de maintenir enfouis ces bois en extrémité des pieux battus dans la tanguie. C'est ce qui a été fait rapidement par la mairie par un apport de sable et de tanguie.

Jean- Jacques MASSON